

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi trente et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chevannes s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELLION Jean-Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le vingt-deux janvier deux mil vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le même jour. Un ajout à l'ordre du jour a été adressé le vingt-sept janvier deux mil vingt-cinq.

Présents : Messieurs DELLION Jean-Claude, WALOCQ Mathieu, BILLARD-STEMELEN Éric, BRASI Laurent, Mesdames PERDEREAU Anita, ZENNER Céline.

Absents excusés et représentés : Monsieur CHEVALLIER Philippe représenté par Monsieur WALOCQ Mathieu, Madame GARNIER Stéphanie représentée par Monsieur DELLION Jean-Claude, Monsieur MASSUELLE Éric représenté par Monsieur BILLARD-STEMELEN Éric.

Absente excusée : Madame DU GARDIN Sabine.

Absent : Monsieur GOMES Fernando.

A été nommé(e) secrétaire : Madame ZENNER Céline.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 06
- Votants : 10

Date des convocations : 22/01/2025 et 27/01/2025

Objet des délibérations :

SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2024,
Désignation d'un secrétaire de séance,
Choix de l'architecte pour les travaux de l'Église,
Approbation des rapports annuels 2022 et 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable,
Indemnités pour le recensement,
Affaires diverses,
Demande de subventions,
Repas des séniors.

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 janvier 2025

- 2 -

01/2025 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2024 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2024.

02/2025 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame ZENNER Céline est désignée secrétaire de séance.

03/2025 CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE :

Le Conseil Municipal étudie le tableau établi par Madame PAOLI, chargée de la valorisation du patrimoine au Département concernant les offres remis par trois architectes pour l'étude-diagnostic à la restauration de l'Église Saint-Sulpice.

Agence LEYNET : 9 200 € HT Gilles Gaultier (sondages peintures murales) : 3 000 € HT BMI (BET structure) : 5 390 € HT		
Pièces envoyées : Dume / kbis / déclaration CA / déclaration sur l'honneur / déclaration moyens humains et matériels / déclaration effectif / déclaration ordre des archis / CV & Diplômes / agrément MO MH / Attestation assurance / Attestation URSSAF / Attestation fiscale / demande de devis complétée et signée / Note méthodologique / dpgf / DC1 / DC2 / références co- traitant / références Leynet		
	VALEUR TECHNIQUE	NOTE TECHNIQUE/60
CAPACITE TECHNIQUE	La méthodologie est précise, rigoureuse et conforme aux interventions prévues par la consultation. Les relevés sont effectués par l'agence (pas de co-traitant requis). Identification exhaustive des co-traitants assortie des estimatifs des missions (BET structure et sondage en peinture murale). Par ailleurs, le candidat justifie d'expériences similaires en matière de restauration du patrimoine bâti. 126 heures (le nombre d'heures des co-traitants n'est pas estimé => BET structure et sondages peintures murales)	25
PLANNING	Mission réalisée sur 6 mois (le mois de démarrage n'est pas précisé) et planning intègre les calendriers des études à prévoir (BET structure et peintures murales).	25
PRIX HT	17 590.00 €	
NOTE PRIX /40	40	
NOTE	90	

Le calcul du critère de prix est appliqué comme suit 40 (fois) X l'offre la moins chère (divisée) / par l'offre considérée.

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 janvier 2025

- 3 -

TRAIT CARRE : 10 000 € HT Cabinet Damien Bourry (économiste) : 3 000 € HT ASAP (scan 3D) : 2 550 € HT		
Pièces envoyées : Dume / kbis / déclaration CA / déclaration sur l'honneur / déclaration moyens humains et matériels / déclaration effectif / déclaration ordre des archis / CV & Diplômes / agrément MO MH / Attestation assurance / Attestation URSSAF / Attestation fiscale / demande de devis complétée et signée / Note méthodologique / dpgf / DC1 / DC2/ références co-traitant / références Trait carré		
	VALEUR TECHNIQUE	NOTE TECHNIQUE/60
CAPACITE TECHNIQUE	Méthodologie succincte, manque parfois de précision. Scan 3D + relevé ortho image Pas de devis proposé pour la réalisation de l'étude des sondages de peinture murale. Pas de sollicitation d'un bureau d'étude structure (contrairement aux 2 autres agences). DPGF manquant	15
PLANNING	5 mois de réalisation, lancement de l'étude dans le mois qui suit l'engagement	20
PRIX HT	15 550.00 €	
NOTE PRIX /40	45	
NOTE	80.25	

Le calcul du critère de prix est appliqué comme suit 40 (fois) X l'offre la moins chère (divisée) / par l'offre considérée.

La dernière offre apparait sur la page suivante

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 janvier 2025

- 4 -

<p align="center">CYRIL BOUCAUD : 11 525 € HT sondages peintures murales : 1 200 € HT Structure et patrimoine (BET structure) : 4 800 € HT Antefactum : 4 500 € HT (temps et cout de réalisation pris en compte dans le calcul de la note prix)</p> <p>Pièces envoyées : Dume / kbis / déclaration CA /déclaration sur l'honneur / déclaration moyens humains et matériels / déclaration effectif / déclaration ordre des archis / CV &Diplômes / agrément MO MH / Attestation assurance / Attestation URSSAF / Attestation fiscale / demande de devis complétée et signée / Note méthodologique / dpgf / DC1 / DC2 / références co- traitant / références Boucaud</p>		
	VALEUR TECHNIQUE	NOTE TECHNIQUE/60
CAPACITE TECHNIQUE	<p>Méthodologie succincte mais cohérente qui prend en compte les problématiques structurelles de l'édifice. L'agence externalise les relevés et fait appel à la capture numérique globale par scanner 3D de l'ouvrage permettant une plus grande précision. BET structure et sondages en peinture murales sont estimés et compris dans le DPGF. Par ailleurs, le candidat justifie d'expériences similaires en matière de restauration du patrimoine bâti.</p> <p>204 heures (34 jours /6 heures de travail journalier).</p>	30
PLANNING	<p>Le calendrier de la réalisation est précis et détaillé et intègre les délais nécessaires à la réalisation des études (BET et sondages). Délai total de réalisation : 5 mois Le calendrier de démarrage de l'opération est précisé.</p>	30
PRIX HT	22 025.00 €	
NOTE PRIX /40	31.95	
NOTE	91.95	

Le calcul du critère de prix est appliqué comme suit 40 (fois) X l'offre la moins chère (divisée) / par l'offre considérée.

Monsieur le Maire précise que Monsieur BOUCAUD est le seul architecte qui propose un scan 3D en plus dans sa prestation et il propose des délais plus courts que Messieurs LEYNET et BOURRY.

Le choix des travaux sera effectué au vu des résultats de l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir Monsieur Cyril BOUCAUD, architecte à PARIS pour une prestation qui a un coût de 22 025 euros H.T. soit 26 430 euros T.T.C.

Monsieur le Maire est chargé des formalités administratives pour déposer une demande de subvention auprès de la Sauvegarde de l'Art Français.

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 janvier 2025

- 5 -

04/2025 APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2022 ET 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE :

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal adopte les rapports annuels 2022 et 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux de la Cléry et du Betz de LA SELLE SUR LE BIED.

05/2025 INDEMNITÉ POUR LE RECENSEMENT :

Les Mairies sont responsables de l'organisation du recensement de la population de leur commune. Cette tâche est confiée à un coordonnateur communal et à un ou des agents recenseurs (selon le nombre de logements à recenser), désignés par arrêté municipal. Leur désignation et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune. La commune reçoit, au titre de la préparation et de réalisation du recensement, une dotation forfaitaire de l'État. Cette dotation n'est pas affectée, la commune en a le libre usage. En particulier, le montant de la rémunération des agents recenseurs est déterminé par la commune. Il peut être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire. Quel que soit le choix du mode de rémunération, celle-ci ne doit pas être inférieure au Smic horaire.

Monsieur DELLION précise que la dotation attribuée pour 2025 à la commune est de 620 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de verser à Madame DELÉCOLLE Corinne, coordonnateur et agent recenseur, la somme de 1 200 euros (incluant la formation, les frais de déplacement et le recensement).

06/2025 AFFAIRES DIVERSES :

1/ Nuisances « 31 Rue de la Folie » :

Il est abordé les nuisances sonores répétitives dues à la location du logement « 31 Rue de la Folie » en Airbnb. Des signalements pourraient être réalisés sur le site.

2/ Théâtre :

Monsieur DELLION informe le Conseil Municipal que la représentation théâtrale Théâtre Passion pour le mois de mars a été annulée. En effet, la troupe présentait la même pièce que l'année dernière. La fréquentation étant peu importante, il a été jugé préférable d'attendre une nouvelle pièce.

3/ 8 mai 2025 :

Monsieur DELLION, Maire propose à l'occasion de 80^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale le 8 mai prochain de réaliser une commémoration. Aucun mort de CHEVANNES n'est comptabilisé, mais il semble important d'effectuer une cérémonie.

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 janvier 2025

- 6 -

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide, d'organiser une cérémonie le 8 mai prochain avec la lecture du discours officiel, le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts dans le cimetière et un vin d'honneur. Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

4/ Nettoyage des cours d'eau :

Il est abordé le nettoyage des cours d'eau : certains propriétaires ne donnent pas leur accord à l'EPAGE qui en est en charge.

5/ Festivités du 14 juillet 2025 :

Le Conseil Municipal fixe les festivités au 12 juillet 2025. Madame ZENNER va solliciter des groupes de musique. La présence d'un glacier serait la bienvenue.

6/ Franchissement du Betz :

Monsieur DELLION précise que l'élargissement du franchissement du Betz et de la Sainte-Rose va être effectué ainsi que la réparation des rambardes.

7/ Comice Agricole :

Concernant le Comice Agricole 2025 à FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, Monsieur DELLION informe le Conseil Municipal que le papier crépon a été commandé. Une réunion sera prochainement organisée pour la préparation du char. Il est organisé, dans le cadre du Comice, un concours d'épouvantails.

07/2025 DEMANDES DE SUBVENTIONS :

1/ Demande de subvention pour une classe découverte :

Monsieur DELLION fait part au Conseil Municipal d'une demande de participation de la commune pour la classe de découverte qui aura lieu en juin 2025 en Vendée pour quatre élèves CHEVANNOIS qui suivent leur scolarité à FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS.

Le prix du séjour est de 514 euros avec une participation de 15 euros de la coopérative scolaire/APEEC plus une participation du Département de 39 euros soit 460 euros restants à charge de la famille. La commune participe en principe à hauteur de 60 % du reste à charge soit 276 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil, décide de verser 276 euros par famille à l'école de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS pour la classe de découverte 2025. Il restera à la charge de chaque famille 184 euros.

2/ Demande de subventions pour l'installation de caméras de vidéo-protection :

En complément de la délibération numéro 41/2024 du 13 décembre 2024, à la demande des Services de l'État, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 janvier 2025

- 7 -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet - intitulé du projet « caméras de vidéo-surveillance » - pour un montant total (fournitures et pose de caméras plus alimentation électrique) de 21 922.80 euros T.T.C. soit 18 229.00 euros H.T.

- Adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	18 269.00 €	21 922.80 €	État (DETR/DSIL)	5 480.00 €
Maîtrise d'œuvre			État (FIPD)	3 653.00 €
			Région	0
			Département	5 480.00 €
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	3 656.00 €
Total	18 269.00 €	21 922.80 €	Total	18 269.00 € H.T.

- Sollicite une subvention de 5 480.00 € auprès de l'État au titre de la DETR/DSIL et de 3 653.00 € au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention et de Délinquance), correspondant à 50 % du montant du projet.

Charge le Maire de toutes les formalités.

3/ Demande de subventions pour des travaux de menuiseries extérieures Mairie et Salle des Fêtes :

En complément de la délibération numéro 43/2024 du 13 décembre 2024, à la demande des Services de l'État, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet - intitulé du projet « travaux de menuiseries extérieures Mairie et Salle des Fêtes » - pour un montant total de 67 208.49 euros T.T.C. soit 80 650.18 euros H.T.

- Adopte le plan de financement ci-dessous :

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 janvier 2025

- 8 -

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	67 208.49 €	80 650.18 €	État (DETR/DSIL)	33 604.00 €
Maîtrise d'œuvre			Région	0
			Département	20 162.00 €
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	13 442.49 €
Total	67 208.49 €	80 650.18 €	Total	67 208.49 € H.T.

- Sollicite une subvention de 33 604.00 € auprès de l'État au titre de la DETR/DSIL et, correspondant à 50 % du montant du projet.

- Charge le Maire de toutes les formalités.

Monsieur DELLION précise que les travaux de menuiserie devraient être réalisés en septembre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire pour déposer l'autorisation d'urbanisme pour le changement des menuiseries de la Mairie et de la Salle des Fêtes.

08/2025 REPAS DES ANCIENS :

Le Conseil Municipal a étudié les propositions de deux traiteurs :

- Restaurant Les Sablières à PUY-LA-LAUDE,
- Restaurant – Traiteur L'UNIVERRE SELLE à la SELLE SUR LE BIED.

Après en avoir délibéré, (Monsieur BILLARD-STEMELEN n'émet aucun avis et précise que Monsieur MASSUELLE (dont il a le pouvoir) vote pour L'UNIVER SELLE, 8 voix pour Les Sablières), le Conseil Municipal, retient la proposition des Sablières avec un menu à 39.50 euros. Le menu est choisi. Il est décidé d'accepter, un accompagnant à un aîné, qui s'acquittera du repas auprès du traiteur par chèque.

Séance levée à 22 h 00

Le Secrétaire,

Céline ZENNER



Le Maire,

Jean-Claude DELLION

